



Pris en application de l'article 4 de l'arrêté préfectoral E-2015-99 du 11 mai 2015 portant Règlement Particulier de Police de la navigation, sur la rivière non domaniale CÉLÉ dans le département du LOT

Cahors, le 12/06/2020

RIVIERE CELE

Section de voie : Bagnac-sur-Célé à Espagnac Sainte-Eulalie.

DDT46 / 2020 / n° 01

Navigation

Vu l'arrêté préfectoral n° E-2020-128 du 12 juin 2020 interdisant la navigation et les activités nautiques sur la rivière non domaniale Célé, entre la commune de Bagnac-sur-Célé et la commune d'Espagnac Sainte Eulalie excepté sur un tronçon situé à Figeac ;

**LA DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE ADJOINTE DES TERRITOIRES DU LOT
chargée de la police de la navigation**

INFORME LES USAGERS DE LA RIVIÈRE CÉLÉ

DE L'INTERDICTION DE NAVIGUER OU DE PRATIQUER UNE ACTIVITÉ NAUTIQUE SUR LA SECTION DE RIVIÈRE COMPRISE ENTRE L'AIRE PUBLIQUE DE MAYNARD SITUÉE EN RIVE DROITE SUR LA COMMUNE DE BAGNAC-SUR-CELE ET L'AIRE DE DÉBARQUEMENT, AU LIEU-DIT « DIÈGE », SUR LA COMMUNE D'ESPAGNAC SAINTE-EULALIE ;

DANS LA TRAVERSÉE DE LA COMMUNE DE FIGEAC, CETTE INTERDICTION NE S'APPLIQUE PAS A LA SECTION COMPRISE ENTRE L'ACCÈS A LA RIVIÈRE SITUÉ PLACE DES DEUX TOURS EN RIVE DROITE ET L'AIRE D'EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT AU LIEU-DIT « CEINT D'EAU », EN RIVE DROITE ;

LA MISE A L'EAU DES EMBARCATIONS POUR NAVIGUER SUR CETTE SECTION DE VOIE SE FERA UNIQUEMENT DEPUIS LE TERRAIN SITUÉ PLACE DES DEUX TOURS SOUS RÉSERVE D'OBTENIR L'AUTORISATION DE LA COMMUNE DE FIGEAC (ACCÈS COMMUNAL)

L'INTERDICTION DE NAVIGUER EST SIGNALÉE PAR DES PANNEAUX PLACÉS AU NIVEAU DES RAMPES D'ACCÈS PUBLIQUES (PANNEAU DE TYPE A1, PANNEAU RECTANGULAIRE À BANDE HORIZONTALE DE COULEUR ROUGE – BLANC – ROUGE).

En cas de besoin, les services à contacter sont les suivants :

- **Syndicat Mixte Célé Lot Médian :**
Tél : 05 65 11 47 65
- **Direction Départemental des Territoires du Lot**
Service Eau, Forêt Environnement
Police de la navigation
Tel : 05 65 23 60 60

SIGNATURE

L'Adjoint au Chef du Service
Eau, Forêt, Environnement


Bernard DE CASTEL JAU

DATE LIMITE DE L'AVIS A LA BATELLERIE : jusqu'à nouvel avis.